



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

DÉCISION DU MAIRE N° 2025 - 623

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ET MATÉRIELS DU THÉÂTRE MADELEINE-RENAUD DE TAVERNY ENTRE LA COMMUNE DE TAVERNY ET L'ASSOCIATION « ZISIZ »

LE MAIRE DE TAVERNY,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment, ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2125-1,

Vu la délibération n° 35-2020-JU06 du conseil municipal du 25 mai 2020 modifiée, prise en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°066-2024-CU14 du conseil municipal du 23 mai 2024 relative à l'approbation des modalités de mise à disposition de la salle de spectacle du théâtre Madeleine-Renaud : désignations des bénéficiaires, fixation d'une redevance d'occupation du domaine public et adoption du règlement intérieur et de la convention de mise à disposition,

Considérant que l'association « ZISIZ » souhaite mettre en œuvre l'événement intitulé « LES OPEN DU STYLE » qui consiste à développer les cultures urbaines hip hop en proposant une compétition de danse HIP HOP et de BREAK ;

Considérant que l'association demande la mise à disposition de la salle de spectacle, des deux salles de réception, de la salle de réunion et du hall au sein du théâtre Madeleine-Renaud de Taverny le samedi 18 octobre 2025 de 14h à 20h et le dimanche 19 octobre 2025 de 9h à 20h ;

Considérant qu'il y a un intérêt de formaliser les engagements et responsabilités réciproques de l'ensemble des parties dans le cadre d'une convention de mise à disposition des différentes salles du théâtre Madeleine-Renaud ;

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20250923-AR2025_623-AR-1-1_1

Réception en sous-préfecture le : 25/09/2025

Publication le : 26 SEP. 2025

Considérant qu'en conséquence, il y a nécessité de signer la convention de mise à disposition de locaux et de matériels avec l'association « ZISIZ » ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

La convention de mise à disposition de locaux et de matériels est signée avec l'association « ZISIZ », association loi 1901 à but non lucratif, déclarée en sous-préfecture d'ARGENTEUIL sous le numéro W951007587, dont le siège social se situe au 40 allée des Écouardes à Taverny (95150), représentée par Monsieur Nordine TAZIBT en sa qualité de Président en exercice, dans le cadre de l'organisation de l'événement intitulé « LES OPEN DU STYLE ».

Article 2 :

La mise à disposition des différentes salles du théâtre Madeleine-Renaud est consentie à titre gratuit.

Article 3 :

La convention de mise à disposition est conclue pour la période du samedi 18 octobre 2025 de 14h à 20h et le dimanche 19 octobre 2025 de 9h à 20h, fin de l'événement.

Article 4 :

La présente décision sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations et des décisions du Maire dont ampliation sera transmise au représentant de l'État dans le département et au comptable public assignataire de la Commune.

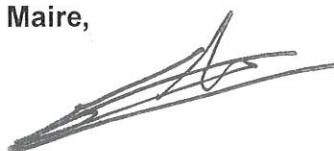
Article 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Fait à Taverny, le 23 septembre 2025

Le Maire,



Florence PORTELLI